

QUESTION ECRITE

Auteur Marcel DELASOIE, PLR
Objet Campus Energypolis
Date 15/06/2020
Numéro 2020.06.173

Nous avons pris connaissance dans le B.O. du 8 mai dernier de six adjudications complémentaires concernant le Campus Energypolis pour près de trois millions de francs. Ces adjudications complémentaires ont été décidées par le Conseil d'Etat au mois de février et mars, mais publiées tardivement, et n'ont pas été portées à connaissance de la commission EFCS lors de la séance du 20 avril alors que le sujet a été abordé.

Ce qui nous inquiète également c'est qu'elles ont été opérées par la procédure de gré à gré, apparemment de gré à gré exceptionnel contrairement à leur publication, puisqu'elles dépassent largement le seuil des Fr. 150'000.- autorisé par la loi sur les marchés publics.

En outre elles concernent des travaux d'échafaudages, de façades métalliques, d'enceintes de fouilles et de chapes alors que les bâtiments, comme nous pouvons le constater, sont en cours de finition.

Conclusion

Partant de ces constats, nous remercions M. le Chef du département de nous apporter des réponses aux trois questions suivantes:

- Vu la procédure adoptée, à quels critères d'urgence répondent ces adjudications complémentaires alors que les travaux sont certainement déjà exécutés ?
- Vont-elles provoquer des surcoûts par rapport au budget initial?
- Pour quelles raisons la procédure de gré a-t-elle été choisie au détriment de celle prévue pour de tels montants, soit la procédure ouverte?